

Rentrée 2020 dans les cégeps : donnez-nous des moyens à la hauteur du défi à relever!

Montréal, le 11 juin 2020

Jean-François Roberge, ministre
Eric Blackburn, sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

La session d'hiver 2020 s'achève dans les cégeps, et il est important de faire un retour sur les derniers mois et d'exprimer nos préoccupations de même que nos demandes en vue de la rentrée de l'automne 2020.

Lorsque le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a annoncé la reprise des activités d'enseignement à distance dans les cégeps, les enseignantes et les enseignants ont mis la main à la pâte pour assurer la poursuite de la session malgré la situation de crise qui avait cours. Des efforts importants ont été déployés dans l'urgence pour adapter l'enseignement ainsi que trouver des manières rigoureuses de transmettre les compétences et d'encadrer les étudiantes et les étudiants. Les conditions d'enseignement et d'apprentissage étaient particulièrement difficiles en raison de l'urgence et du mode virtuel, qui ont plongé le personnel enseignant — tout comme la population étudiante — dans un contexte où la conciliation famille-travail-études s'est révélée complexe, exigeante, épuisante.

Nous déplorons particulièrement l'iniquité dans les conditions d'étude, qui a eu un impact sur une grande partie de la population étudiante. Malgré tout le travail effectué dans l'objectif de terminer la session au mieux, nous ne pouvons nous résoudre à accepter que plusieurs étudiantes et étudiants aient été « sacrifiés », particulièrement celles et ceux qui sont les plus vulnérables.

C'est pourquoi la perspective d'une rentrée d'automne marquée par des conditions d'enseignement « de crise » suscite l'inquiétude au sein du personnel enseignant. Nous pensons que les modalités d'enseignement virtuelles dites « non présentielles », utilisées exceptionnellement cette session, devraient être envisagées à la session d'automne 2020 uniquement après avoir privilégié l'enseignement en présence, qui permet d'établir une relation pédagogique plus propice à la persévérance et à la réussite scolaires. Les enseignantes et les enseignants, experts disciplinaires et pédagogiques, sont responsables de déterminer les modes d'enseignement jugés les mieux adaptés aux contenus de leurs cours ainsi que les outils appropriés. Cela doit se faire, il va sans dire, en garantissant la sécurité des milieux d'enseignement et en portant une attention particulière au bien-être physique et psychologique des personnes.

Il est clair qu'en l'absence de mesures ainsi que de ressources suffisantes, la prochaine session exclura de nombreuses étudiantes et étudiants ou mettra leur réussite en péril, et ce, malgré la détermination manifeste de leurs enseignantes et enseignants à participer encore une fois à « l'effort de guerre ». Aussi, pour réunir les conditions favorisant réellement la réussite et assurant l'équité cet automne, nous devons aller au-delà de l'idée de « sauver les meubles ». Il faut nous concerter pour mettre en place des balises nationales relatives à l'enseignement dans le contexte de la crise sanitaire qui assurent une équité entre les membres du personnel enseignant, entre les étudiantes et les étudiants ainsi qu'entre les établissements d'enseignement.

Étant donné l'adaptation importante que la situation génère, nous exigeons des aménagements temporaires et des ressources enseignantes supplémentaires qui permettent, entre autres, de réduire la taille des groupes en présence et à distance dans le respect de la santé et de la sécurité, d'assurer l'encadrement nécessaire aux étudiantes et aux étudiants, et de reconnaître et de compenser le temps d'adaptation, de préparation et de correction supplémentaire que nécessite l'enseignement en mode « non présentiel » ou hybride. Il en va de même pour les personnes qui enseignent à la formation continue, que le gouvernement refuse encore aujourd'hui de rémunérer pour certaines tâches qu'elles accomplissent pourtant, comme l'encadrement de leurs étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, le Ministère doit assurer un financement plancher minimal adéquat des cégeps afin d'éviter les pertes d'emploi, les déficits et la désorganisation qui pourraient découler d'une baisse temporaire trop importante des inscriptions dans le réseau collégial. Il ne faut pas fragiliser ce dernier, dont la force réside particulièrement dans sa présence sur tout le territoire du Québec et qui est l'une de nos richesses collectives.

Si l'éducation est réellement une priorité nationale, il est essentiel de nous donner des moyens à la hauteur du défi à relever.

Yves de Repentigny

Vice-président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)